

Audioconférence ministérielle du 15 janvier

Campagne vaccinale moins urgente que les réformes ?

Après la trêve de fin d'année et les dernières annonces gouvernementales, cette audioconférence, présidée par Madame la Secrétaire Générale, était l'occasion de faire le point de situation au Ministère.

Certains agents nous ont fait part d'une lassitude, mais aussi d'un relâchement dans le respect des gestes barrières. **FO Finances** s'inquiète de cette situation et rappelle le besoin de consignes strictes et la nécessité de mettre en place une prévention via l'organisation de travail : horaires décalés et télétravail le plus large possible, en fonction évidemment de l'état psychologique des agents.

Agenda social

L'agenda social de 2021 nous a été communiqué juste avant cette conférence.

Pour **FO Finances**, certains sujets doivent être traités en priorité, la crise sanitaire évidemment, mais aussi les taux de promotions internes ou le devenir de l'action sociale par exemple.

Télétravail

La Secrétaire Générale a rappelé que la vigilance est de mise et que le télétravail demeure la règle, 5 jours par semaine avec une possibilité pour les agents en éprouvant la nécessité de revenir une journée.

De la théorie à la réalité, il y a un grand écart puisque dans nos directions c'est plutôt l'inverse qui est la norme, 1 jour de télétravail.

Les taux recensés de télétravailleurs dans les directions de Bercy sont très disparates. Le dernier recensement fait apparaître 27% de télétravailleurs sur 5 jours en administration centrale et 0 dans les services déconcentrés de la DGFIP.

FO Finances a rappelé que tous les agents souhaitant télétravailler devaient pouvoir le faire.

Couvre-feu

Dans les départements où a été instauré un couvre-feu, certains chefs de service ont voulu imposer une heure de départ à leurs agents.

FO Finances a rappelé que le couvre-feu ne remettait pas en cause les horaires variables, la carte professionnelle constituant un justificatif.

Si ces encadrants veulent imposer une heure de sortie, ils doivent créditer leurs agents à hauteur de la quotité journalière.

L'ensemble des fédérations a demandé une neutralisation de la journée pour les agents n'arrivant pas à faire leur quotité de travail.

La Secrétaire Générale a pris note de la demande mais a renvoyé la réponse au niveau local, arguant qu'une réduction du temps de travail n'était pas prévue dans le cadre du couvre-feu.

S'il y a des difficultés particulières, nous invitons les agents à contacter leurs représentants FO.

Sans consigne générale, il faut néanmoins que les managers prennent en compte les difficultés de certains agents.

Vaccinations

FO Finances a demandé si le ministère a commencé à élaborer une doctrine pour la mise en place d'un plan de vaccination.

L'administration est en train de regarder, mais elle considère qu'il reste du temps pour s'organiser.

A l'évidence, des dossiers sont plus anticipés et urgents que d'autres dans ce ministère, comme les réformes directionnelles en cours.

Plusieurs fédérations ont demandé que des agents puissent être vaccinés en priorité : agents d'accueil, douaniers, formateurs ...

Pour la Secrétaire Générale, sur la définition de priorité rien n'est prévu pour l'instant, mais tout comme d'autres ministères, elle va faire des démarches en ce sens.

Par ailleurs, les professionnels libéraux ont été invités à être vaccinés dans un centre à compter du 4/1/2021, les médecins salariés devant être pris en charge par leur médecine du travail.

FO Finances a demandé des éclaircissements sur la situation des médecins et infirmiers du MEFR.

L'administration a diffusé une consigne nationale avec les modalités pratiques et les services à contacter.

Réunion administrative ou syndicale : deux poids – deux mesures

FO Finances s'est étonnée, qu'à l'inverse de ce que le Secrétariat Général a affirmé en décembre, certaines réunions administratives avec les membres du Cabinet du ministre, ont pu se dérouler avec plus de 6 personnes en présentiel.

Le protocole sanitaire mis à jour le 6 janvier 2021, prévoit que l'employeur peut définir une « jauge », précisant le nombre de personnes pouvant être présentes simultanément dans un même espace dans le respect des règles de distanciation physique, en fonction de l'architecture et des dimensions des locaux. Un paramétrage de la jauge à 4m² par personne est préconisé.

Cette jauge ministérielle de 6 personnes fixée arbitrairement par la DGAFP, est mise en avant par les chefs de service pour interdire les réunions syndicales et les HMI et donc entraver le droit syndical.

FO Finances a demandé de lever cette limitation et de prendre comme référence la jauge des salles (4m² par personne).

Concernant la demande de report des droits syndicaux, cette question devrait faire l'objet d'un échange avec M Le Maire lors d'une prochaine rencontre...sollicitée par les fédérations depuis septembre 2020.

Cette audio conférence ne nous apporte aucune réponse concrète puisque le Secrétariat Général refuse de donner des consignes générales se réfugiant derrière celles de la DGAFP pour imposer des normes arbitraires, ou laissant les directions gérer leur personnel au cas par cas.

FO Finances s'inquiète du climat dans les services. Non seulement les agents, comme l'ensemble de la population, éprouve une grande lassitude face à une situation sanitaire complexe, mais ils doivent subir la poursuite des réformes.

Si la campagne vaccinale ne semble pas prioritaire pour nos responsables, dans le même temps, les directions ne confinent pas leurs réformes.

Pour FO Finances, les agents doivent certes masquer leur visage mais ne certainement pas bâillonner leurs expressions revendicatives.